

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 29 novembre 2022 - Délibération n°22-029**

Objet : Résidence Autonomie : prévisionnel des activités et du taux d'occupation pour 2023

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-cinq novembre précédent, s'est réuni à la salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J.-J. GRANAT, L. HEBRARD, N. ANDREO, C. CERVERO, M. MESSINES, H. JONQUIERE, J. MARTY, J. RAIMONDI

ABSENTS : M-F. ALLAMIGEON, S. BONO, F. BARON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

Le prévisionnel des activités et le taux d'occupation pour 2023 se déclinent comme suit :

	2021	Prévisionnel 2022(estimation sur base de 8 mois)	BP2023 en actes
HEBERGEMENT			
Journées	13920	14 870	14 716
Taux d'occupation	90,8%	97%	96%
Entretien linge	1017	898	860
Entretien studios	0		
RESTAURATION			
Midi	10048	13608	13300
Soir	6347	7036	6900
Petit-Déjeuner	2103	2472	2280
Goûter	1788	1804	1700
Portage repas	8055	7442	7500
Repas festifs	26	180	270

La tarification est proposée pour l'exercice 2023 sur la base d'une augmentation à 6 % et un prévisionnel de taux d'occupation de la structure à 96 %.

Cette augmentation s'avère indispensable pour présenter un budget à l'équilibre. En effet, la forte augmentation du gaz et de l'électricité, les revalorisations salariales et catégorielles, l'inflation, ont un impact extrêmement fort sur ce budget qui a été élaboré au plus juste avec un taux d'occupation très élevé et des dépenses minimales.

PREVISIONS TARIFAIRES 2023												
HEBERGEMENT							RESTAURATION					
ANNEE 2023 +6%	BP Hébergement et Restauration	Ventilation logements 1 pers/accueil permanent	Ventilation couple	Ventilation accueil temporaire	Entretien linge	Entretien studio	Repas midi	Repas soir	Petit déjeuner	Goûter	Portage repas	Repas festif
Total classe 7/recettes	769 972.10 €	488 993.90 €	16 001.60 €	26 980.80 €	7 834.60 €	- €	114 646.00 €	36 570.00 €	4 035.60 €	2 414.00 €	68 775.00 €	3 720.60 €
Total des activités proposées		13621	365	630	860	0	13 300	6 900	2 280	1 700	7 500	270
Tarifs unitaires		35.90 €	43.84 €	36.96 €	9.11 €	11.13 €	8.62 €	5.30 €	1.77 €	1.42 €	9.17 €	13.78 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2020, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico sociaux ;

Vu l'arrêté du 23 février 2021 complétant l'arrêté du 15/12/2020 relatif au plan comptable M22 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir délibéré à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration décide d'approuver les propositions tarifaires telles que détaillées ci-dessus pour l'exercice 2023.

Convocation : 25 novembre 2022

Affichage ordre du jour : 25 novembre 2022

Présents : 8

Suffrages exprimés : 8

Absents : 3

Publiée le :

05 DEC. 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES

messines



Granat

« Le président certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».